



Soi-disant obligation de fournir un bilan et compte de résultat annuel

Par YR, le 29/01/2024 à 16:09

Bonjour,

Je suis travailleur indépendant. J'ai un compte professionnel depuis juin 2019 auprès d'une FinTech, xxxxxxxx. Après le Brexit, elle a déménagé au Luxembourg. Me concernant, mon cabinet est régulièrement enregistré en Guadeloupe (outremer français). Mais il a rencontré de gros soucis localement d'adversité, aussi sournoises que redoutables, au point d'avoir failli s'effondrer. La pandémie, précédée de deux ouragans, n'ayant rien arrangé.

A l'époque de l'ouverture, ils avaient bien procédé aux contrôles d'usage à l'ouverture. Sachant que leur "business model" est entièrement basé sur la simplicité, et le fait de ficher la paix à leurs clients. Question frais, ils prélèvent un pourcentage sur tout argent qui arrive sur le compte, ainsi que pour une "carte métal".

Or, subitement, ils m'ont réclamé, par un affichage en ligne avant que je ne puisse accéder au compte, que je leur fournisse un bilan et compte de résultat annuel, sous peine de me suspendre les paiements associés au compte.

Je leur ai demandé le pourquoi. Leur seule réponse fut qu'une loi européenne de 2004 exigeait cela de leur part. Surpris, je leur ai demandé les références de cette loi. Réponse d'un autre (visiblement responsable), cette loi de 2006 (changement d'année ?) leur impose cela ; mais sans me fournir les références de la loi en question.

Puis, le délai qui était au 31/12/2023 est passé, sans explication aucune, au 31/01/2024. Incompréhensible !

Ma question est simple : Est-ce qu'il y a réellement cette obligation de fournir un bilan ? Si oui, quelles sont les références de la/des lois qui l'imposent ? Et si non, ont-ils le droit d'exiger cela de ma part ?

Sachant en outre que je ne leur fais qu'une confiance limitée, en raison de leurs nombreux "mensonges marketing" sur des prestations qui n'existent pas. Et qu'ils ne m'ont jamais demandé cela en 4 ans d'existence du compte.

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Cordialement,

Par **Marck.ESP**, le **29/01/2024** à **16:22**

Bonjour

Les bilans constituent pour les banques une information quant à votre surface financière. Il s'agit d'un compte pro et la seule possibilité pour la banque de justifier les mouvements en cas de demande des administrations est de vous réclamer votre bilan.

Par **YR**, le **29/01/2024** à **21:07**

Bonsoir,

Merci. Mais cela ne répond pas au fait d'invoquer une obligation légale européenne. Au point de menacer de bloquer le compte.

C'est d'ailleurs un simple compte courant, et sans possibilité de découvert. Par conséquent, cela ne se justifie pas.

Aussi, ils ont copie de l'enregistrement de mon cabinet (Avis SIREN). Et peuvent à tout moment m'en demander une actualisée (officielle et horodatée).

Ils sont d'ailleurs les seuls à me l'avoir demandé. Et ne sont pas une banque, mais une société financière, autorisée à gérer des comptes, dans un pays EU tiers, le Luxembourg, qui fonctionne très différemment de la France à ce propos.

D'où l'importance de cette question d'obligation légale européenne. Quelle est cette loi ? Si tant est qu'elle existe.

Par **YR**, le **31/01/2024** à **19:21**

Bonjour,

Suite à mes précédents messages:

- Par gain de paix, et n'ayant pas de réponses claires, je leur ai envoyé le C.A. mensuel moyen tel que demandé, ainsi qu'un tableau du bilan comptable pour l'année écoulée.
- Je pensais que c'était ok, ayant répondu à leur demande (et l'affichage disparaissant).
- Mais surprise, ils me demandent maintenant mon avis d'imposition (pro) 2023. A leur envoyer ce jour même, sous peine de me bloquer le compte demain (le 01/02)!
- Or, (1) je ne l'ai bien sûr pas encore, et ne l'aurais pas avant 3 mois au mieux. Et (2), ont-ils

réellement le droit de m'obliger à leur fournir cela? N'y a-t-il pas là un abus manifeste?

Pour mémoire, je rappelle (1) que c'est une société financière de paiement (FinTech) et non pas une banque, et (2) qu'ils sont de droit luxembourgeois, alors que je suis en outremer français.

Je vous remercie pour vos réponses.

Cordialement, YR